

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Malversations financières : déjà plusieurs milliards découverts chez d'anciens membres de la galaxie présidentielle

GRM

Libreville/Gabon

"EST-CE que tu réalises ça ?". C'est, en larmes, la question que Noureddin Bongo Valentin a posée à Ian Ghislain Ngoulou peu après la saisie de plusieurs milliards de francs qui leur appartiendraient.

À tout considérer, l'ancien Coordonnateur général des Affaires présidentielles semble se déculpabiliser, accusant plutôt son ex-directeur de cabinet de l'avoir entraîné dans le pétrin. Mais c'est dorénavant devant la justice qu'il va devoir prouver son innocence.

Car, mercredi 30 août dernier, le Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI) a informé l'opinion de l'arrestation de ces deux cadres de l'administration, mais aussi de Cyriaque Mvourandjiami (directeur de cabinet politique d'Ali Bongo Ondimba), Jessy Ella-Ekogha (porte-parole de la président de la République), Mohamed Ali Saliou (directeur de cabinet adjoint du chef de l'Etat), Steeve Nzegho Dieko (secrétaire général du PDG), Me Kim (aide de camp de Sylvia Bongo Ondimba) et Abdoul Océni. Dans la foulée, le CTRI a annoncé l'ouverture d'enquêtes judiciaires sur, entre autres, des faits présumés de détournements et de malversations financières visant toutes ces personnes.

Le cours des choses semble leur donner raison. En effet, les perquisitions faites aux domiciles de Mohamed Ali Saliou, Noureddin Bongo Valentin Ian Ghislain Ngoulou et dans une luxueuse résidence gardée par Me Kim ont déjà permis la découverte et la saisie de plusieurs milliards de francs. Certaines indiscretions parleraient de 500 milliards de francs. Des montants qui donnent le vertige, retrouvés dans des villas des jeunots au luxe insolent et qui ne sont aux affaires que depuis 5 ans environ seulement. Le pire, au moment où les Gabonais continuent de tirer le diable par la queue. À l'image des retraités qui peinent

à percevoir leurs pensions.

Déjà, le 30 du mois dernier, les services judiciaires conduits par le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, André Patrick Roquat, ont mis la main sur une somme globale de 4,188 milliards de francs CFA au domicile de Ian Ghislain Ngoulou. L'argent en question était rangé en liasses dans plusieurs sacs, peut-on voir dans les vidéos qui continuent de faire le tour des réseaux sociaux et dont l'authenticité est, du reste, confirmée par les autorités judiciaires.

Une somme importante a également été retrouvée dans une grosse valise à la forme d'une glacière de 100 litres. L'argent appartiendrait, selon le ressortissant sud-coréen, à l'ancienne Première Dame, Sylvia Bongo Ondimba.

À la vue de cette quantité de billets de banque saisis chez

chacun, bien plus importante que les deux milliards de francs CFA appartenant à Guy Nzouba Ndama et récupérés à la frontière entre le Gabon et le Congo, il y a lieu de s'interroger sur la provenance de tout cet argent. La question vaut son pesant d'or, d'autant que notre pays peine à assurer certaines charges.

Ce n'est pas la première fois, au Gabon, que d'importantes sommes d'argent sont ainsi retrouvées dans les domiciles des personnalités politiques, mais également des hauts cadres de l'administration. L'on se rappelle encore des scandales des détournements massifs mis à découvert dans le cadre de deux opérations "mains propres", d'abord "Mamba" puis "Scorpion".

Les malversations financières actuelles paraissent cependant bien plus importantes que celles connues et évoquées précédemment. Le moment



Photo: DR

L'argent retrouvé chez Ian Ghislain Ngoulou.

venu, la justice fera le point des perquisitions actuelles.

En attendant, les militaires au pouvoir mettent en avant les faits graves de "trafic de stupéfiants", de "haute trahison contre les institutions de l'Etat", de "falsification de la signature du président de la République", de "faux et usage de faux", de "détournement de deniers

publics", de "malversations financières internationales en bande organisée" et de "corruption actives".

Ces faits étant prévus et punis par le Code pénal de notre pays, toutes les personnes mises en cause dans ces affaires risquent des peines allant jusqu'à la perpétuité, selon les voix autorisées.

Port-Gentil : il abuse d'une déficiente mentale de 15 ans en détresse

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

Jean-Yves Moussavou Rengombe, un Gabonais de 40 ans, exerçant comme pêcheur à Port-Gentil et père de deux enfants, a été écroué à la prison centrale de cette ville la semaine dernière. Motif : viol sur mineure de moins de 15 ans. Délit prévu et réprimé par l'article 257 du Code pénal. Selon les parents de la victime, la gamine présenterait un déficit mental.

Les faits se sont déroulés le 17 juillet 2023, au quartier Fort de l'eau, dans le deuxième arrondissement de Port-Gentil, la scène débute à 21 heures.

MMK, la jeune de 15 ans qui vit avec ses parents sort de la maison en compagnie de sa petite-sœur, chercher les choses à l'extérieur et aller au petit coin. Mettant plus de temps que prévu, la petite-sœur, lasse d'attendre regagne la maison et abandonne MMK

à l'extérieur.

Une fois terminé, MMK, au lieu de rentrer à la maison, se dirige en larmes vers une commerçante du quartier encore ouverte. Sur son chemin, elle dépasse un homme debout sur la route, qui selon ses propos priait. Arrivée chez la commerçante, la gamine de 15 ans confiera à cette dernière qu'elle subit des maltraitements chez elle de la part de ses parents et qu'elle ne souhaite plus rentrer. À défaut de se suicider.

Pendant qu'elle explique sa situation à la commerçante qu'apparut le monsieur qu'elle avait dépassé sur la route priant. Il s'agit de Jean-Yves Moussavou Rengombe. Celui-ci après avoir écouté l'histoire déconseilla à MMK de rentrer chez elle dans cet état, mais plutôt de le suivre afin qu'il prie pour elle. Proposition à laquelle va s'opposer d'emblée la commerçante. Après une longue dispute entre les deux



Photo: CNE

Jean-Yves Moussavou Rengombe, placé en détention préventive à la prison centrale de Port-Gentil, pour viol sur mineure de moins de 15 ans.

adultes, qui a d'ailleurs failli virer au drame, la gamine décide finalement de suivre l'homme

de 40 ans, qui la rassure qu'il la conduit directement à l'église.

(...) Mais il décide finalement de conduire la petite à son domicile. Où il abusera de MKK toute la nuit jusqu'au matin, malgré le fait que cette dernière était en période de menstrues. Le tout sans se préserver.

Le lendemain, il invite MKK à une balade sur la plage en lui demandant de rester calme et de ne pas s'inquiéter. Il profitera d'une maison inachevée sur cette plage pour abuser à nouveau de l'enfant, avant de demander à l'enfant de regagner son domicile, de peur que ses parents ne la cherchent. Menaçant au passage cette dernière de ne rien dire sur ce qui s'est passé.

Mais une fois à la maison, les parents vont cuisiner MKK qui finit par cracher le morceau en dénonçant Jean-Yves. Après une plainte auprès des autorités judiciaires, le mis en cause sera interpellé.